

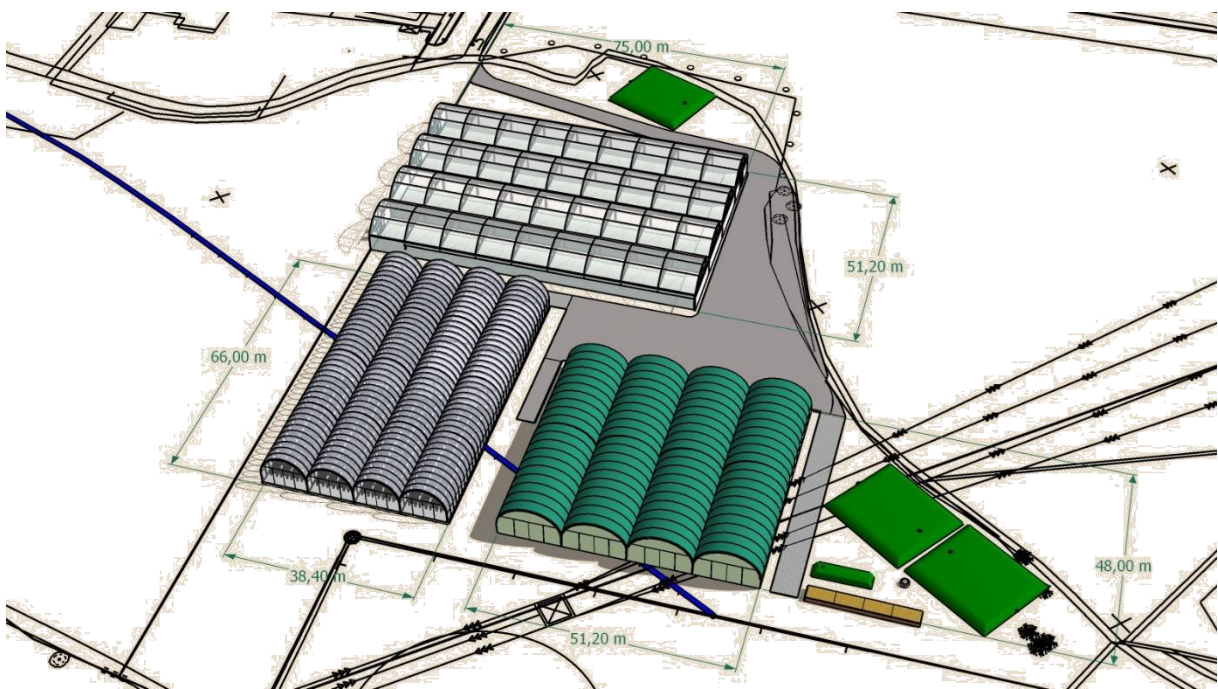
---

*Résumé non technique de la notice d'incidence  
environnementale du projet de ferme aquaponique  
EAUZONS! à Lescar*

---



**Eauzons!**



## I. Présentation de l'exploitant et du projet

La SAS EAUZONS ! a été formée en 2019, elle est composée de 12 associés avec des profils d'ingénieurs agronomes qui souhaitent porter une filière naissante en France : l'aquaponie.

Un projet pilote de ferme aquaponique mené par la société EAUZONS existe depuis 2019, ce pilote présente les mêmes caractéristiques d'élevage, d'organisation et de production que le projet ici présenté, mais à échelle réduite. Le projet est implanté dans le Gers à Aux-Aussat, ce projet a atteint ses objectifs d'équilibre financier en 2022.

L'exploitant projette la production de trois espèces de salmonidés (Truite arc-en-ciel, saumon de fontaine et saumon de l'Adour), pour un volume total de 70 tonnes par an. La production végétale est séparée en deux serres, l'une dédiée aux salades et plantes aromatiques pour environ 45 tonnes par an, l'autre est destinée à la production de fruits et légumes (Fraises, Tomates, Aubergines et Poivrons) pour un volume total d'environ 35 tonnes par an.

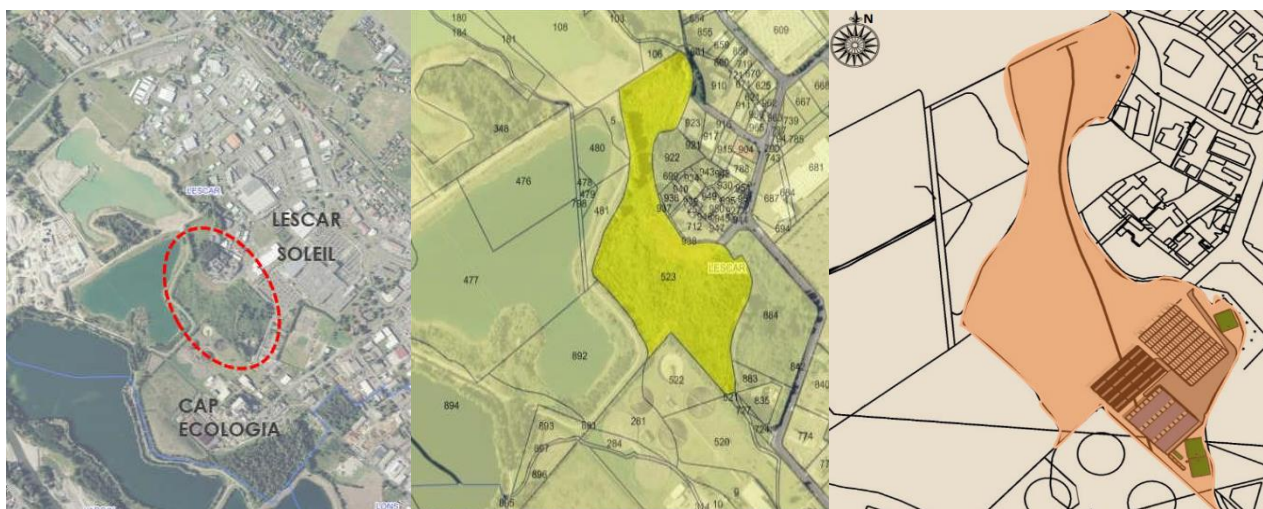
Les poissons sont abattus, filetés et éventuellement fumés dans un laboratoire de transformation implanté dans le hall piscicole et technique.

La production est destinée à une vente locale avec des distributeurs partenaires des environs (la ruche qui dit oui, locavore etc.). L'exploitant mettra également à disposition des clients une boutique sur son site internet, les commandes pourront être retirées sur site pendant des périodes définies à l'avance par le porteur de projet.

Le projet fonctionne en circuit fermé, il ne crée donc aucun rejet dans le milieu en dehors des eaux de pluies récupérées via les chéneaux des serres.

## II. Implantation

Le projet s'implantera sur la zone d'activité commerciale « Lescar soleil » sur une parcelle aujourd'hui dédiée à la production intensive d'orge.

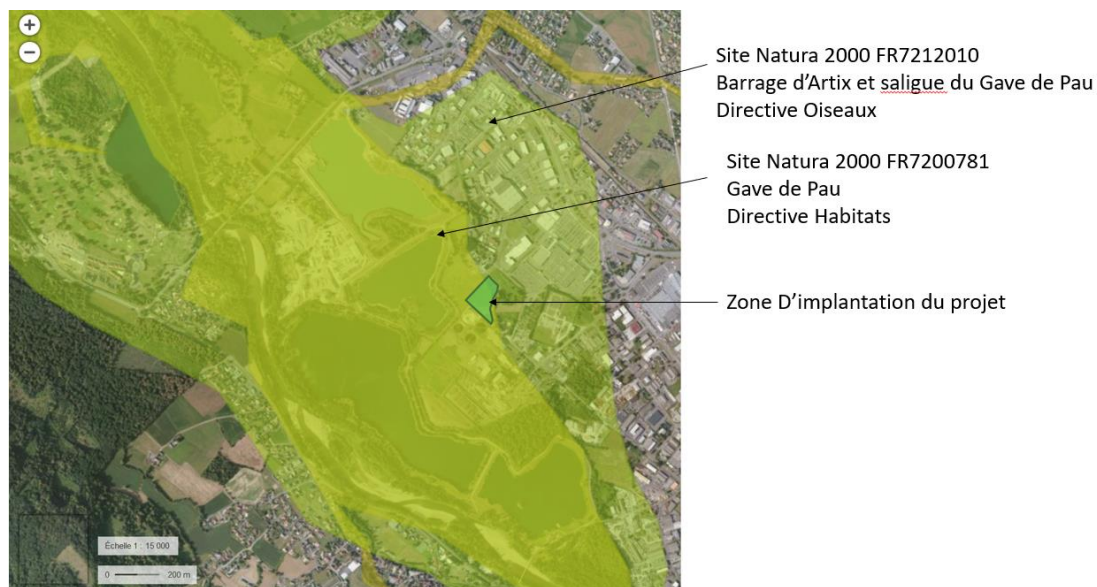


Zone d'implantation du projet

Parcelle cadastrale

Emprise du projet sur la parcelle

Le projet s'implante sur deux sites Natura 2000 :



Site Natura 2000 FR7212010  
Barrage d'Artix et saligue du Gave de Pau  
Directive Oiseaux

Site Natura 2000 FR7200781  
Gave de Pau  
Directive Habitats

Zone D'implantation du projet

Le site FR7212010 « Barrage d'Artix et saligue du Gave de Pau » (directive Oiseaux) protège les espèces sensibles et leurs Habitats.

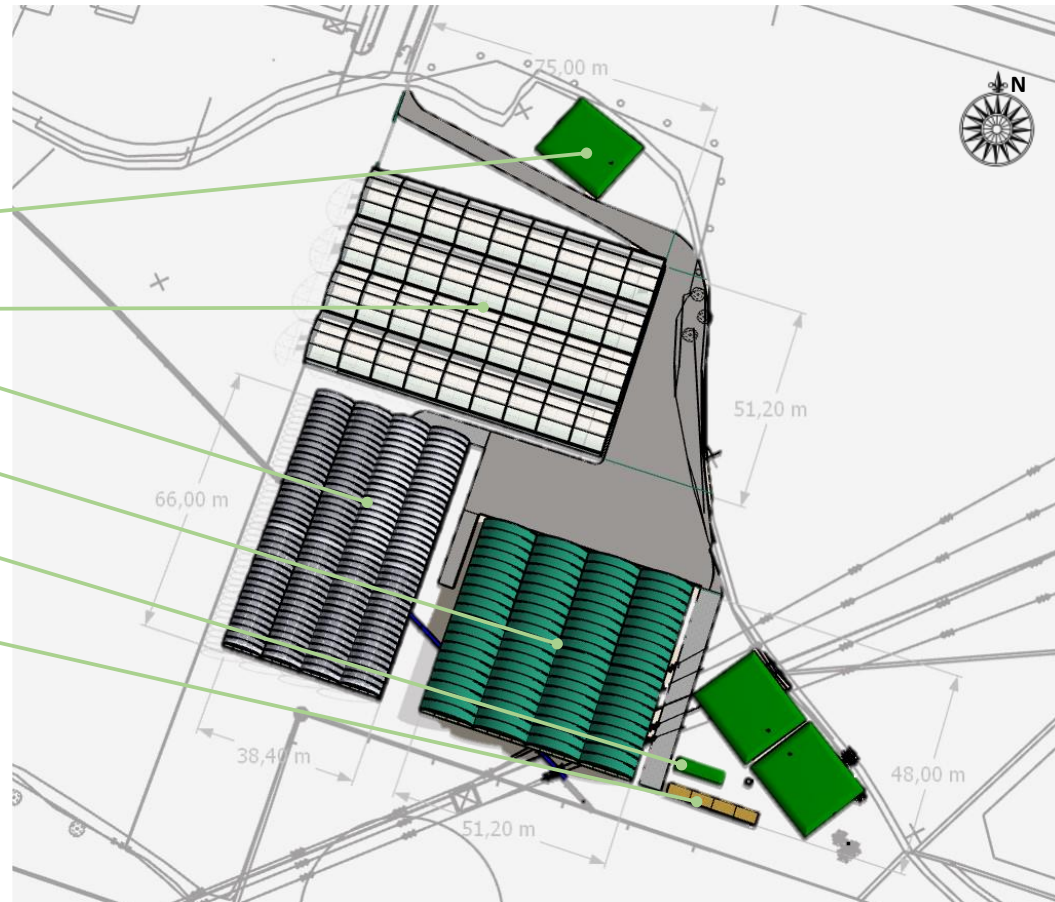
Le site FR7200781 « Gave de Pau » (Directive Habitat) concerne principalement les Zones humides et désigne un ensemble d'espèces toutes inféodées au milieu aquatique. Le projet n'émettant aucun rejet et n'étant pas situé sur une zone humide, il n'aura aucun impact sur ces espèces.

## Organisation générale du projet :

### INSTALLATIONS DU PROJET



- Citerne souple autoportante (eau de pluie, 500 m<sup>3</sup>)
- Serre plantes à fruits (3840 m<sup>2</sup>)
- Serre plantes à feuilles (2534 m<sup>2</sup>)
- 3 chapelles piscicoles (1843 m<sup>2</sup>)  
+ 1 chapelle logistique (614 m<sup>2</sup>)
- Cuve souple étanche de lombrithé (50 m<sup>3</sup>)
- Lombrifiltre (80 m<sup>2</sup>)



Le projet occupe environ 19 000 m<sup>2</sup> de terrain, 6 500 m<sup>2</sup> de serre, un hangar piscicole et technique de 2 500 m<sup>2</sup> et 2200 m<sup>2</sup> de voirie. Au total, ce seront environ 12 000 m<sup>2</sup> de terrain qui seront artificialisés.

### III. Etat initial

La parcelle où le site est implanté est aujourd'hui affectée principalement à la culture intensive d'orge. Elle est définie au PLUi comme une zone « tampon » entre la zone d'activité commerciale « Lescar soleil » et le gave de Pau.

La parcelle présente un certain intérêt pour le nourrissage de nombreux oiseaux présent sur les parcelles autour du site.

Les résultats d'inventaires réalisés par les bureaux d'études BiOPONI (Faune) et ETEN environnement (Flore) n'ont pas mis en évidence la présence d'espèces protégées ou patrimoniales sur site. Cependant des espèces invasives ont été relevées.

Ci-dessous, les habitats relevés sur site (à gauche), les espèces invasives observées (à droite) :



## IV. Résumé des enjeux et impacts potentiels du projet

- Les travaux auront pour conséquence : des passages de camions, des vibrations, bruits et poussières liés au fonctionnement des machines de chantier
- L'implantation du projet va artificialiser environ 12 000 m<sup>2</sup> de terre aujourd'hui en friche relativement naturelle.
- La zone, de par la présence du gave de Pau à proximité présente un réel enjeu de préservation de la ressource en eau.
- La préservation de la continuité écologique de la zone est un des éléments fondamentaux à prendre en compte pour l'implantation du projet, la zone étant un lieu de passage et d'alimentation pour certaines espèces d'oiseaux et chiroptères.

## V. Résumé des mesures de réduction

- Les horaires de chantier seront réfléchies afin de ne pas créer trop de nuisance au regard de la circulation, les bruits seront limités aux normes en vigueur pour les engins de chantier. Aucun engin type marteau piqueur ne sera nécessaire pour les travaux, enfin les travaux de mise à niveau du terrain n'engendreront de la poussière qu'au niveau du site du projet.
- Les travaux n'impliquent qu'une légère mise à niveau du terrain, les serres sont entièrement démontables, le choix de bassins hors sol évite de couler des bassins bétons comme cela peut être le cas dans de nombreuses piscicultures. Ces mesures visent à faciliter la restitution du site à son état initial en cas d'interruption des activités.
- Le projet fonctionne entièrement en circuit fermé, l'eau est phytoépurée grâce aux plantes à feuilles, les boues piscicoles et déchets verts sont valorisés en amendement organique via un lombrifiltre. Ainsi aucun rejet dans le milieu n'est à constater, de plus ce type de système permet de réaliser jusqu'à 95% d'économie d'eau par rapport à une pisciculture classique
- La continuité écologique est assurée par la mise en place d'un programme d'intégration paysagère établi par le porteur de projet. Ainsi, des haies boisées et bande fleuries seront disposées tout autour du site, les essences et espèces végétales implantées seront approuvées par l'agglomération.

## VI. Conclusion sur l'impact du projet

Considérant les éléments contenus dans la notice d'incidence, l'emprise au sol du projet, l'emprise en hauteur des installations ainsi que leur nature permettant une restitution du site à un état proche de son état initial, que le porteur de projet a choisi un mode d'élevage limitant au maximum les impacts sur l'environnement en termes de pollution, de rejets, de nuisance sonore, et qu'il mettra en place des mesures de réduction visant à conserver autant que possible une continuité écologique au sein de son exploitation. Le projet ne devrait pas avoir d'impact notable sur les populations ainsi que sur l'état de conservation des espèces et habitats listés dans les documents des sites Natura 2000 sur lesquels il s'implante.

